

LE RÉSEAU DE TÉLÉVISION

de la Radiodiffusion Télévision Française

NOUS avons pris l'habitude, chaque année, de faire dans ce numéro spécial du Salon, l'exposé du récent développement de la télévision dans notre pays. Grâce à la mise en service de nouveaux émetteurs et réémetteurs, les régions non encore desservies par la télévision couvrent une surface de moins en moins étendue. Dans les régions montagneuses où le relief constitue un obstacle à la propagation, la multiplication des réémetteurs locaux permet aux principales agglomérations de bénéficier des émissions.

DERNIERS EMETTEURS ET REEMETTEURS DE TELEVISION MIS EN SERVICE

La mise en service de nouveaux émetteurs de télévision s'est poursuivie en 1960 et 1961 suivant le plan prévu. La région de Nantes est désormais desservie par un émetteur de 20 kW, et celle du Nord par un émetteur de même puissance. Ainsi deux zones d'ombre disparaissent de la région ouest, qui sera totalement arrosée avec la mise en service imminente de l'émetteur de Brest.

Un troisième émetteur, celui de Troyes-Les Riceys fonctionne depuis le 24 décembre dernier, avec une puissance crête image de 20 kW, en polarisation horizontale. Il couvre une région qui ne pouvait recevoir les émetteurs les plus voisins de Bourges, Reims et Dijon.

Ce réseau sera complété très prochainement par la mise en service des émetteurs de Brest déjà cité, de Carcassonne et de Gex. Il ne subsistera plus alors qu'une tache blanche sur la carte, la région des Cévennes limitée par les villes de Mende, Privas et Le Puy.

La Radiodiffusion Télévision Française a également procédé, depuis décembre 1960, à la mise en service de plusieurs réémetteurs, parmi lesquels il faut citer, La Rhune-Pays Basque, Remiremont-Poêle sauvage, Gérardmer-Bois-des-Roches, Villeneuve-sur-Lot-Montfabes, Périgueux-Coulonnieux, Lisieux-Saint-Désir, Saint-Gemez-d'Olt, et plus récemment, Autun-Saint-Sébastien, Nyons-les-Serres, Foix-Fla-Marty. Ainsi disparaissent de nombreuses zones d'ombre, chacun de ces réémetteurs desservant une agglomération importante ainsi que sa banlieue immédiate.

On sait, en effet, que les collectivités locales peuvent installer, en liaison avec les services techniques de la R.T.F., des petits réémetteurs. Ces derniers sont classés, selon l'importance des localités à desservir, en trois catégories :

- Réémetteur desservant une population inférieure à 10 000 habitants ;
- Réémetteur couvrant une localité groupant plus de 10 000 habitants ;
- Réémetteur servant de relais intermédiaires pour d'autres réémetteurs, et desservant une faible population. Les frais d'installation des appareils de première catégorie sont à la charge des collectivités locales. La R.T.F. assure la fourniture du matériel pour les deux autres catégories, les frais d'installation restant à la charge des collectivités.

Afin de faciliter le développement du réseau de réémetteurs, la Société Auxiliaire de Radiodiffusion a été créée par la R.T.F. et la Fédération Nationale des Industries Electroniques.

Les collectivités qui désirent installer un réémetteur doivent d'abord s'adresser à la R.T.F. qui procède aux études techniques, et stipule aux intéressés les caractéristiques du

matériel et les conditions d'exploitation. Ensuite, elles s'adressent à la Société Auxiliaire pour obtenir les moyens financiers de l'opération.

Deux sortes de réémetteurs sont actuellement prévus : leur puissance est de 3 W et 300 W respectivement.

Ainsi, le réseau de télévision va-t-il s'accroître rapidement et couvrir la presque totalité du territoire.

Parmi les améliorations envisagées, il convient de citer que la puissance de la station d'Ajaccio sera portée à 500 W au cours de l'année, et que l'émetteur définitif du Pic du Midi demandera encore deux années de travaux.

LES LIAISONS HERTZIENNES

Parallèlement, la R.T.F. développe son réseau de liaisons hertziennes fixes qui assurent l'acheminement des programmes de télévision depuis les centres de production jusqu'aux émetteurs.

Les artères hertziennes permettent d'établir entre différents points, un certain nombre de voies dites voies vidéo. Ces voies peuvent être utilisées de différentes manières, mais leurs caractéristiques nominales sont identiques.

Chaque station hertzienne comporte autant d'équipements indépendants que de voies vidéo.

Certaines voies sont réversibles, afin de permettre des transmissions, vers Paris, de reportages, de manifestations provinciales, et du réseau Eurovision.

Les liaisons hertziennes fixes sont divisées en sections comportant un certain nombre de stations télécommandées. Des stations dites directrices sont installées aux extrémités de ces sections. Une station directrice peut agir sur cinq stations télécommandées, au maximum, pour effectuer les manœuvres suivantes :

- contrôle des organes principaux (télécontrôle) ;
- commande des manœuvres (télécommande) ;
- conversation téléphonique entre les différentes stations.

Les principes techniques qui président à l'établissement des liaisons hertziennes fixes placent les faisceaux hertziens dans les meilleures conditions pour la transmission des signaux de télévision en noir et blanc de toutes les définitions actuellement employées, et même, le cas échéant, pour la transmission des images en couleur.

LA TELEVISION EN ALGERIE

Depuis le 14 juillet 1960, le réseau de la Télévision en Algérie a été relié au réseau métropolitain par une liaison par diffusion tro-

TABLEAU I Emetteurs principaux

| Nom de la station | Canal et polarisation | Puissance de l'émetteur |
|---|-----------------------|-------------------------|
| Ajaccio - La Punta (P) | 4 H | 50 W |
| Alger - Matifou | 11 H | 500 W |
| Amiens - Bouvigny | 11 V | 20 kW |
| Aurillac - La Bastide | 11 V | 500 W |
| Bastia - Serra di Pigno (P) | 2 V | 50 W |
| Besançon - Lomont | 4 V | 3 kW |
| Bordeaux - Bouliac | 10 H | 500 W |
| Bourges - Neuvy-les-deux-Clochers | 9 H | 20 kW |
| Caen - Mont Pinçon | 2 H | 20 kW |
| Cannes - Pic de l'Ours | 6 V | 3 kW |
| Chrea | 6 H | 500 W |
| Cermet - Puy-de-Dôme | 6 V | 10 kW |
| Constantine - Bellevue | 7 H | 50 W |
| Dijon - Nuits-Saint-Georges | 10 V | 500 W |
| Fonfrède - Le Pic (P) | 12 H | 50 W |
| Grenoble - Chamrousse | 10 H | 50 W |
| Havre (Le) - Harfleur | 7 H | 50 W |
| Lille - Bouvigny | 8a H | 20 kW |
| Limoges - Les Cars | 2 H | 20 kW |
| Lyon II - Mont Pilat | 12 H | 20 kW |
| Mans (Le) - Mayet | 12 V | 10 kW |
| Marseille - Grande-Etoile | 8 H | 20 kW |
| Metz - Lutange | 6 H | 10 kW |
| Mulhouse - Belvédère | 8 H | 20 kW |
| Nancy - Vandœuvre | 7 V | 50 W |
| Nantes - Haute-Goulaine | 4 V | 20 kW |
| Niort - Maisonnay | 7 V | 20 kW |
| Oran - Perret | 8 H | 50 W |
| Paris - Tour Eiffel | 8a H | 20 kW |
| Reims - Hautvillers | 5 V | 10 kW |
| Rennes - Saint-Pern | 5 H | 20 kW |
| Rouen - Grand-Couronne | 10 H | 10 kW |
| Strasbourg - Lauth | 5 H | 3 kW |
| Tessala (Oranie) | 12 H | 500 W |
| Toulouse - Pic du Midi (P) | 5 H | 500 W |
| Toulouse - Pechbonnieu | 10 H | 50 W |
| Troyes - Les Riceys | 2 H | 20 kW |

P = Provisoire.